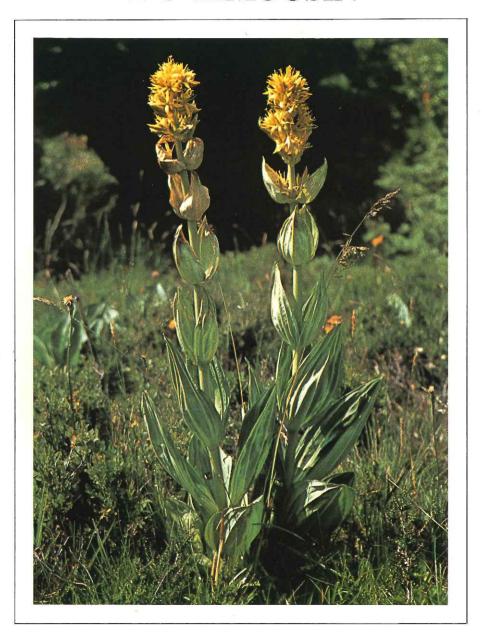
# CONNAITRE LES PLANTES REMARQUABLES DU LIMOUSIN



### Édité par

### L'ASSOCIATION UNIVERSITAIRE LIMOUSINE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

avec le concours du Conseil général de la Haute-Vienne

Notre photo de couverture: Gentiana lutea

Les illustrations sont de M. BOTINEAU et A. VILKS (A.U.L.E.P.E.). La carte du Limousin a été réalisée par la Société de Géographie Appliquée (R. LACOTTE). RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION LIMOUSIN

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT

e. cours suggaud - 87000 LIMOGES Tél. (85) 79.11.76

La flore sauvage est caractérisée à l'échelle du globe par une nette tendance à l'appauvrissement. Au niveau national, cette régression est confirmée par le fait que huit pour cent des espèces floristiques sont en danger de disparition. Notre région n'échappe pas à ce phénomène essentiellement dû à l'intervention humaine; c'est ainsi que plusieurs espèces ont disparu du Limousin ces dernières années et que d'autres sont devenues vulnérables.

Si la loi relative à la protection de la nature, votée à l'unanimité par le Parlement en 1976 et ses textes d'application assurent la protection légale et réglementaire de la faune et de la flore, il n'en reste pas moins indispensable de poursuivre l'information sur la nécessité de sauvegarder la diversité de notre patrimoine naturel.

L'Association Universitaire Limousine pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (AULEFE) vient de réaliser la brochure "Connaître les plantes remarquables du Limousin", s'associant ainsi à l'entreprise du Ministère de l'Environnement. Je tiens à la remercier pour cet important travail. Ce document minutieux et bien illustré permet de reconnaître nos plantes protégées mais aussi nous renseigne sur la flore la plus remarquable du Limousin.

A travers cette présentation, l'Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'Environnement met également en évidence la richesse et la diversité de nos espaces naturels.

Un tel document de référence servira la politique de protection de la flore dans la Région et les Départements. Il facilitera également la prise en compte de la nature dans les procédures d'aménagement engagées localement.

J'espère qu'à la lecture de cette brochure, chacun sera convaincu de la nécessité de protéger la nature dans notre Limousin.

J.PETI

### EXTRAIT DE LOI RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE

CHAPITRE PREMIER — De la protection de la faune et de la flore

ART. 3. — Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits:

- la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;
- la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces ou de leurs fructifications, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;
- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales;
- la destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines.

Art. 4. — Un décret en Conseil d'État détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :

- la liste limitative des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi protégées;
- la durée des interdictions permanentes ou temporaires prises en vue de permettre la reconstitution des populations naturelles en cause ou de leurs habitats ainsi que la protection des espèces animales pendant les périodes ou les circonstances où elles sont particulièrement vulnérables;
- la partie du territoire national, y compris le domaine public maritime et les eaux territoriales, sur laquelle elles s'appliquent;
- la délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques.

# ARRÊTÉ FIXANT LES LISTES DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

(Journal Officiel du 13 mai 1982, N.C. 4559 à 4562)

Ces deux listes sont précédées d'un arrêté dont voici l'essentiel (arrêté du 20 janvier 1982):

ARTICLE PREMIER. — Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, il est interdit en tout temps et sur tout le territoire national de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.

- ART. 2. Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.
- ART. 3. Pour les spécimens sauvages poussant sur le territoire national des espèces citées à l'annexe II, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature.

# ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

(signalées en Limousin)

### Annexe I

Adonis pyrenaica Aldrovanda vesiculosa Alyssum arenarium  19   23   87   19   23   87	23 87
Aldrovanda vesiculosa Cardamine chelidonia	
1 1 1 1 .	
Alyssum corsicum Centaurea leucophaea ssp.	
Anagallis crassifolia pseudocoerulescens	
Anchusa crispa Centaurium chloodes	
Andromeda polifolia   O   Centaurium scilloides	
Androsace spp.: toutes les espèces   Cephalaria syriaca	
alpines en coussinet ainsi que: Cerinthe glabra ssp. tenuiflora	
Androsace chamaejasme Chamaecytisus glaber	
Anemone coronaria Cirsium montanum	
Anemone hortensis Cistus populifolius	
Anemone palmata Cistus psilosepalus	
Anemone sylvestris Cistus varius	
Anemone trifolia ssp. trifolia Clematis alpina ssp. alpina	
Angelica heterocarpa (=Atragene alpina)	
Anthyllis barba-jovis Cochlearia aestuaria	
Aquilegia alpina Cortusa matthioli	
Aquilegia viscosa Crambe maritima	
Arenaria biflora Crepis rhaetica	
Arenaria controversa Cytisus ardoini	
Arenaria provincialis Daboecia cantabrica	
Armeria maritima ssp. alpina   Daphne striata	
(= A. pubinervis) Daucus carota ssp. gadecaei	
Armeria maritima ssp. elongata Delphinium requienii	
Armeria maritima ssp. miscella Delphinium verdunense	
Armeria maritima vat. profilicaulis   Dianthus gallicus	
(= A. filicaulis ssp. belgenciensis)   Dracocephalum austriacum	
Armeria pungens Echinospartum horridum	11
Armeria ruscinonensis     Elatine brochonii	1 1
Armeria soleirolii Erica erigena	
Asperula hexaphylla Erica lusitanica	- 1 1
Asperula occidentalis Erinacea anthyllis	
Asperula taurina ssp. taurina   Eritrichium nanum ssp. nanum	
Aster amellus Erodium manescavi	
Aster pyrenaeus Erodium rodiei	
Astragalus alopecuroides Eryngium alpinum	
Astragalus baionensis Eryngium barrelieri	
Astragalus centralpinus Eryngium spinalba	
Astragalus leontinus Eryngium viviparum	
Astragalus massiliensis Euphorbia esula ssp. tommasiniana	
Atractylis cancellata ssp. cancellata Euphorbia valliniana	
Bartsia spicata Euphorbia variabilis	
Berardia subacaulis Evax carpetana	
Betula nana Evax rotundata	
Brassica insularis Galium trifidum	
Bufonia perennis Garidella nigellastrum	
Buglossoides gastonii Gentiana utriculosa	
Bupleurum fruticescens Gentianella amarella ssp. amarella	
Campanula alpestris (= C. allionii)       Gentianella uliginosa	

# Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (suite)

	19	23	87		19	23
Geranium argenteum	⊢	F	H	Matthiola oyensis Men.		П
Geranium cinereum ssp. cinereum	1			Matthiola tricuspidata		ΙI
Geranium endressii	1			Minuartia stricta	1	ΙI
Geum heterocarpum	l		l	Moehringia provincialis Merxmull. et		lΙ
Halimiocistus sahucii (Coste et Soulié)				Grau.	l	
Janchen				Moehringia lebrunii Merxmull.		Ιİ
Halimione pedunculata	Ι.		l	Moricandia arvensis		ΙI
Hedysarum boutignyanum			l	Morisia monanthos		
Helianthemum lavandulifolium			l	Myosotis pusilla		
Helianthemum marifolium	1	ļ	ı	Myosotis ruscinonensis		
Helichrysum bitterense	l	1		Nananthea perpusilla		
Coste et Mourret	1	l	1	Nigella gallica		
Heracleum minimum	1		ΙI	Nonea pulla		
Heteropogon contortus	1		ΙI	Odontites jaubertiana (s.l.)		ĺĺ
Hibiscus palustris	l		П	Oenanthe foucaudii		
Hieracium eriophorum	1		ΙI	Omphalodes littoralis		
Iberis aurosica	l		l	Pedicularis recutita		
Iberis pruitii ssp. candolleana	1	1	ΙI	Phyllodoce caerulea	İ	
Jordan	l	1		Phyteuma villarsii		
Inula bifrons	1	1		Pimpinella lutea (= Reutera l.)		
Isatis allionii	l		l	Pimpinella siifolia		
Jurinea humilis	1		1 1	Pinus mugo	- 1	J
Kickxia cirrhosa (= Linaria c.)	l	1	П	Polygonum oxyspermum ssp. raii	- 1	ĺ
Kickxia commutata ssp. commutata	1		1	Potentilla fruticosa	- 1	- 1
(= Linaria c.)	l			Primula ssp. (sauf P. elatior, P. veris,		- 1
Laser trilobum	1		1	P. vulgaris)		- 1
Lathyrus japonicus ssp. maritimus	l		1	Prunus lusitanica ssp. lusitanica		- 1
Lavatera maritima	1		H	Pseudorlaya pumila	- 1	ļ
Legousia castellana	l	1		Ptilotrichum macrocarpum		- 1
Leuzea rhapontica (s.l.)	l			Ptilotrichum pyrenaicum		- 1
Ligularia sibirica	l	l		Pulicaria vulgaris		- 1
Limoniastrum monopetalum	l		1	Pulsatilla halleri ssp. halleri	•	- 1
Limonium cordatum				Pyrola rotundifolia ssp. maritima		- 1
Limonium diffusum	l		Ιİ	Ouercus crenáta		- 1
Limonium girardianum			ΙI	Ranunculus garganicus (= R. canuti)		- 1
Limonium humile				Ranunculus lateriflorus		- 1
Limonium minutum				Ranunculus lingua		الم
Limonium oleifolium ssp. oleifolium		1	П	Ranunculus millefoliatus		-
Limonium oleifolium ssp. dictyocladum			ΙI	Ranunculus minejonatus Ranunculus nodiflorus		
Limonium ramosissimum ssp.				Ranunculus ophioglossifolius		ı
provinciale				Ranunculus revelieri (s.l.)	- 1	- 1
Limonium salmonis	l		l	Rhododendron hirsutum	- 1	
Linaria reflexa	l		l			
Linaria thymifolia	l		ÌΙ	Rosa X aveyronensis Coste		
Linaria toutoni A. Chev.	l			Rosa serafinii		
Linnaea borealis			ll	Rouya polygama		
Lithodora diffusa ssp. diffusa			ΙI	Rumex rupestris		
Linioaora aijjusa ssp. aijjusa Lobelia dortmanna		l	ΙI	Rumex tuberosus ssp. tuberosus		
Loeflingia hispanica				Salix arenaria		- 1
			l	Salix crataegifolia		
Lupinus varius ssp. varius				Salix daphnoides		- 1
Lysimachia ephemerum	l			Salix lapponum	J	
Lysimachia thyrsiflora	l			Salix myrsinites	- 1	ı
Lythrum thesioides	l			Saponaria bellidifolia	J	
Lythrum thymifolia	l		IJ	Saponaria lutea	J	
Lythrum tribracteatum	I	1	ı J	Saxifraga florulenta	ļ	ı

### O Espèce non revue depuis 1960

### Espèce revue depuis 1960

# Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (suite)

	19 23 8	7	19	23	87
Saxifraga hieracifolia		Borderea pyrenaica	$\vdash$	┿	+
Saxifraga hirculus	1 1 1	Bromus bromoideus			
Saxifraga lantoscana Boiss.		Bromus grossus	1		i
Saxifraga muscoides	1 1 1	Caldesia parnassifolia	1	İ	
Saxifraga mutata ssp. mutata	1 1 1	Calla palustris	1		
Saxifraga valdensis		Carex atrofusca			
Scandix stellata	1 1 1	Carex bicolor			
Scrophularia pyrenaica	1 1 1	Carex buxbaumii ssp. buxbaumii			
Sedum andegavense	1 1 1	Carex chordorrhiza			
Senecio baionnensis Boiss.	1 1 1	Carex costei Rouy .			
Senecio congestus		Carex firma			
Senecio helenitis ssp. macrochaetus		Carex fritschii		1	
Serratula lycopifolia		Carex fuliginosa ssp. fuliginosa	ı		
Seseli bocconi		Carex grioletii	1		
Silene salzmannii Silene velutina		Carex heleonastes			
		Carex hordeisteichos			
Soldanella villosa		Carex limosa			
Sorbus latifolia		Carex magellanica ssp. irrigua	1	0	
Stachys brachyclada		Carex michelii	1		
Stachys ocymastrum Succowia balearica		Carex microglochin		l	
Tamarix africana	1	Carex ornithopoda ssp. ornithopodioides	ĺ		
Tamarix africana Teline linifolia		Carex pseudobrizoides	l		
Teucrium aristatum	Í I I	Carex vaginata ssp. vaginata	l		
Teucrium aristatum Teucrium fruticans		Chamaerops humilis			
Teucrium massiliense		Colchicum cupanii	ĺ		
Teucrium pseudochamaepitys		Colchicum neapolitanum	l		
Thorella verticillatinundata		Coleanthus subtilis	1	1	
Thymelaea ruizii		Cymodocea nodosa	İ		
Thymelaea tartonraira ssp. tartonraira		Cypripedium calceolus Damasonium alisma			
Thymelaea tartonraira ssp. thomasii		Damasonium polyspermum Cosson			
Trientalis europaea		Epipogium aphyllum			
Trifolium cernuum		Eriophorum gracile	0		
Vicia altissima	l i	Fritillaria orientalis		0	М.
Vicia argentea		Gagea spp.: toutes les espèces			
Vicia barbazitae		Gladiolus palustris			
Vicia elegantissima R.J. Shuttlew		Gynandriris sisyrinchium (= Iris s.)		ll	
Viola arborescens		Hammarbya paludosa			
Viola elatior		Hermodactylus tuberosus			1
Viola hispida (= C. rothomagensis)		Hierochloe odorata ssp. odorata		1	
Viola pinnata		Iris aphylla (= I. perrieri)			ı
Xatardia scabra		Iris sibirica			
		Iris xiphium			ĺ
Managatulfilaa		Juncus balticus			}
Monocotylédones		Juncus pyrenaeus			- 1
Allium chamaemoly		Leucojum aestivum (s.l.)			
Allium lineare		Leucojum longifolium			
Allium moly		Leucojum nicaeense			
Allium scaberrimum		Leymus arenarius (= Elymus a.)		- [	
Alhenia barrandonii Duval-Jouve		Liparis loeselii	l	- [	
Ambrosina bassii		Lolium parabolicae Sennen ex Samp.	J		
Ampelodesmos mauritanica		Merendera filifolia	i		
Barlia robertiana		Molineriella minuta (= Peribalia m.)	ļ	ı	
Bellevadia ssp.: toutes les espèces		Narcissus triandrus ssp. capax	1	- 1	

### Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (suite et fin)

Nectaroscordum siculum ssp. siculum	19	23	87	Phyllitis sagittata (= Scolopendrium	19	23	87
Ophrys bertolonii Ophrys bombyliflora Ophrys mangini Tallon Ophrys speculum ssp. speculum Ophrys tenthredinifera Orchis coriophora ssp. coriophora Orchis coriophora ssp. fragrans Orchis longicornu Orchis saccata Orchis spitzelii	0	0	0	hemionotis) Pilularia globulifera Pilularia minuta Polystichum braunii Thelypteris pozoi (= Stenogramma p.) Trichomanes speciosum Woodsia ilvensis Woodwardia radicans	0	0	•
Piptatherum virescens Posidonia oceanica Ruscus hypophyllum Scheuchzeria palustris Schoenus ferrugineus Scilla hyacinthoides Scirpus pumilus		0		Annexe II			
Serapias neglecta Serapias parviflora Spiranthes aestivalis				Dicotylédones  Adonis vernalis Campanyla stancodon			
Spiranines destivatis Sternbergia colchiciflora Tofieldia pusilla ssp. pusilla Triglochin bulbosa ssp. laxiflora				Campanula stenocodon Centaurium erythraea vax. capitatum Ceratonia siliqua Delphinium staphisagria			
Tulipa agenensis Tulipa gesnerana				Dianthus superbus (s.l.) Drosera spp.: toutes les espèces	0	0	•
Tulipa praecox Tulipa sylvestris (s.l.) Urginea fugax				Euphorbia peplis Gratiola officinalis Helichrysum arenarium ssp. arenarium	0	•	0
Veratrum nigrum		-		Heleborus niger ssp. niger Myosotis soleirolii			
Ptéridophytes				Nerium oleander Paeonia ssp.: toutes les espèces			
Asplenium fissum Asplenium jahandiezii				Polemonium caeruleum Pyrola rotundifolia ssp. rotundifolia		•	
Asplenium lepidum Asplenium seelosii				Ranunculus macrophyllus Rosa gallica			
Botrychium lanceolatum Botrychium matricariifolium				Salix helvetica Senecio doronicum ssp. ruthenensis			
Botrychium multifidum Botrychium simplex				Teucrium marum			
Cheilanthes catanensis				Valeriana celtica ssp. celtica Viola tricolor ssp. curtisii			
Cystopteris montana Diphasium spp.: toutes les espèces		0		Vitex agnus-castus			
Dryopteris aemula Dryopteris cristatà				Monocotylédones			
Hymenophyllum tunbrigense				Alisma gramineum Allium victorialis	•		
Hymenophyllum wilsonii Isoetes spp.: toutes les espèces	•		•	Asphodelus arrondeaui Lloyd			
Lepidotis inundata (= Lycopodiella i.)	•	•	0	Iris germanica var. florentina			
Marsilea quadrifolia		1		Potamogeton X variifolius			
Marsilea strigosa				Typha X glauca (= T. elata) Urginea maritima			
Ophioglossum azoricum		1	1	1 Orginea maritima	1	1	1

# ESPÈCES DE LA FLORE LIMOUSINE, PROTÉGÉES SUR LE PLAN NATIONAL

Localisation, écologie, époque de floraison

Euphorbia esula ssp. tommasiniana, Euphorbe à feuilles fines (Euphorbiacées): existe près de Saint-Merd-les-Oussines (19) à la lisière d'une plantation d'Épicéas. Recherche les coteaux, lisières, talus, berges. Floraison: mai-juin.

Pulicaria vulgaris, Herbe de Saint-Roch (Composées): autrefois AC en Limousin (Catal. Le Gendre), revue récemment en Corrèze, mais une seule station connue en Haute-Vienne. Floraison: août-septembre.

Ranunculus lingua, Grande Douve (Renonculacées): une seule station connue en Limousin dans la région de Guéret, à l'étang de Saint-Fiel, où elle se maintient depuis plus d'un siècle. Se rencontre dans les marécages. Floraison: juillet-septembre.

Spiranthes aestivalis, Spiranthe d'été (Orchidacées): rare et disséminé dans les marécages et tourbières; quelques stations en Limousin, semble en régression. Floraison juillet-août.

Isoetes lacustris, Isoétès des étangs (Isoétacées): se trouve dans les eaux oligotrophes sur sable ou tourbe. Signalé autrefois à l'étang de Saint-Merd-les-Oussines (19), en régression très forte. Visible en août-septembre.

Isoetes setacea, Isoétès sétacé (Isoétacées): recherche également les eaux oligotrophes sur sable ou tourbe. Juillet-octobre.

Isoetes tenuissima, Isoétès à feuilles ténues (Isoétacées): vit dans les eaux peu profondes Visible en mai-septembre.

Lepidotis inundata (Lycopodiella), Lycopode des tourbières (Lycopodiacées): se localise dans les vasques tourbeuses; çà et là en France; en Limousin, surtout en Corrèze (Monédières). Juillet-octobre.

Ranunculus lingua







O Espèce non revue depuis 1960

Espèce revue depuis 1960

- Ophioglossum azoricum, Ophioglosse des Açores (Ophioglossacées): très localisé en Corrèze sur serpentines; ailleurs dans l'ouest et le sud de la France. Juin-août.
- Pilularia globulifera, Pilulaire à globules (Marsiliacées): se développe dans les eaux stagnantes acides. Très localisée en Limousin, ailleurs surtout dans l'ouest et le centre de la France. Juillet-septembre.
- Drosera intermedia, Droséra intermédiaire (Droséracées): localisé dans les vasques tourbeuses; çà et là en Limousin; ailleurs dans l'est, le centre et l'ouest de la France. Floraison: juillet-août.
- Drosera rotundifolia, Droséra à feuilles rondes (Droséracées): dans les tourbières sur sphaignes; assez commun sur les reliefs du Limousin. Floraison: juin-septembre.
- Gratiola officinalis, Gratiole officinale (Scrofulariacées): la seule observation récente concerne le département de la Creuse (étang des Landes, 1963). C'est une plante vivace des lieux humides. Floraison: juin-septembre.
- Pyrola rotundifolia, Pyrole à feuilles rondes (Pyrolacées): existe en Corrèze, dans la forêt de la Cubesse, près d'Ambrugeat. Recherche les bois frais d'altitude. Floraison: juin-juillet.
- Allium victorialis, Ail Victorial (Liliacées): les populations actuellement connues se trouvent en Corrèze, dans le massif des Monédières et sa périphérie. Espèce de montagne qui fleurit en juin-août.

# ESPÈCES PROTÉGÉES SUR LE PLAN NATIONAL, SIGNALÉES AUTREFOIS EN LIMOUSIN, MAIS NON REVUES DEPUIS 1960

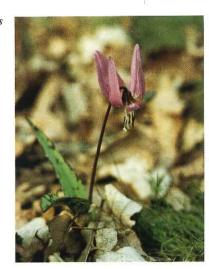
- Carex limosa, Carex des bourbiers (Cypéracées): espèces des bas-marais de tourbière acide. Réparti dans l'est, le centre et le nord-ouest de la France. Il a été signalé en Creuse, notamment près d'Ahun. Floraison: mai-juillet.
- Domasonium alisma, Damasonium en étoile (Alismacées): çà et là, autour des mares et des étangs. Noté autrefois dans la commune de Thiat, en Haute-Vienne. Floraison: juin-septembre.
- Eriophorum gracile, Linaigrette grêle (Cypéracées): tourbières et bas-marais. A été indiqué çà et là dans les trois départements du Limousin. Floraison: mai-juillet.
- Orchis coriophora ssp. coriophora, Orchis Punaise (Orchidacées): recherche les prairies sur sol marécageux ou frais; nombreuses stations signalées dans l'ensemble du Limousin, mais non revues récemment. Floraison: mai-juin.
- Diphasium tristachyum, Lycopode à feuilles de Cyprès (Lycopodiacées): espèce des pelouses, landes et forêts claires, sèches et acides; a été noté, mais non retrouvé, en Haute-Creuse et Haute-Corrèze; août-septembre.
- Dianthus superbus ssp. superbus, Oeillet magnifique (Caryophyllacées): espèce des bois humides et des près couverts; noté autrefois en Corrèze, dans des bois bordant la Dordogne, ainsi que dans le Confolentais. Floraison: juillet-août.

# DEUX ESPÈCES PROTÉGÉES RÉCEMMENT DISPARUES DE LA FLORE LIMOUSINE

Andromeda polifolia, Andromédie à feuilles de Polium (Ericacées): cette espèce boréale a été découverte en 1970 dans une tourbière près de Morterolles (Creuse), au milieu d'un ancien étang. Ce dernier ayant été remis en eau récemment, cette espèce doit donc être considérée comme disparue de notre flore régionale.

Scheuchzeria palustris, Scheuchzérie des tourbières (Joncaginacées): cette espèce, qui fut aussi découverte récemment, en 1968, se trouvait à l'étang de Faux-la-Montagne (Creuse); il s'agissait là de la station la plus occidentale de cette plante à répartition circumboréale. Elle fut régulièrement observée, depuis 1968 jusqu'en 1982. Après un assèchement de l'étang, la remise en eau brutale et la modification du milieu (eutrophisation consécutive au dépôt de troncs d'arbres) ont fait disparaître cette espèce exceptionnelle. Ses stations les plus proches sont le Puy-de-Dôme et le Cantal, où elle est également rare.

Ervthronium dens canis



Gentiana pneumonanthe



# Localisation de Lycopodium clavatum vers 1920. Lycopodium clayatum

23 87 19 0 10 50 km

Localisation de Lycopodium clavatum en 1984.



Spiranthes aestivalis

# DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PROTECTION RÉGIONALE OU DÉPARTEMENTALE

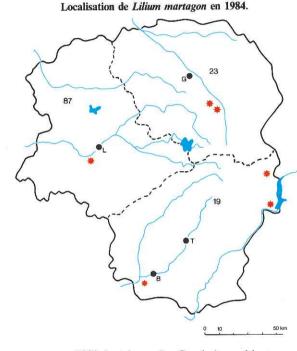
Au vu de la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, nous constatons que le Limousin apparaît peu concerné: sur un total d'environ quatre cents espèces, notre flore régionale n'en comprendrait que vingt-trois et ceci même si l'on additionne les espèces qui sont vraisemblablement disparues...

En effet, cette liste nationale a retenu essentiellement des espèces franchement montagnardes ou des espèces du littoral maritime. Pourtant, bon nombre d'espèces de notre flore sont extrêmement localisées, ou en forte régression.

Nous donnons ci-dessous la répartition actuellement connue en Limousin de *Lilium martagon*, le Lis martagon (Liliacées): cette espèce des bois frais est très localisée en Limousin: une seule station en Haute-Vienne, quelques stations dans les deux autres départements.



Lilium martagon



D'autres espèces, citées comme communes vers 1920 (catalogue Le Gendre), semblent en très forte régression et méritent de ce fait une protection dans notre région (Lycopodes).

Il apparaît donc nécessaire de protéger un certain nombre d'autres espèces qui sont devenues rares en Limousin et qui se rencontrent dans des milieux naturels ou semi-naturels typiques de la région.

Parmi celles-ci, nous ne présentons ci-dessous que les plus remarquables et les plus menacées, classées par milieu.

### Code utilisé:

L: espèce méritant une protection globale pour l'ensemble des trois départements de la région Limousin;

87, 23, 19: départements où l'espèce a lieu d'être protégée plus particulièrement.



Digitalis lutea



Serapias lingua

### **BOIS ACIDIPHILES**

Ils sont très fréquents en Limousin; si leur flore est assez banale dans l'ensemble, quatre espèces au moins méritent protection. Il s'agit:

- Goodyera repens, la Goodyéra rampante (L);
- Maianthemum bifolium, le Maïanthème à deux feuilles (87);
- Senecio helenitis, le Séneçon à feuilles spatulées (19);
- Erythronium dens canis, l'Erythrone dent-de-chien (87).

### **BOIS FRAIS SUR SOL MOINS ACIDE**

Leur flore est toujours plus variée, les espèces rares méritent protection; citons, entre autres:

- Lilium martagon, Lis martagon (L);
- Scilla lilio-hyacinthus, Scille lis-jacinthe (L);
- Allium ursinum, Ail des Ours (L);
- Paris quadrifolia, Parisette (L);
- Aconitum vulparia, Aconit tue-loup (19, 87);
- Cicerbita plumieri, Laitue de Plumier (19, 87);
- Doronicum pardalianches, Doronic mort aux panthères (18, 87);
- Meconopsis cambrica, Méconopsis du Pays de Galles (19, 23);
- Cardamine heptaphylla, Dentaire pennée (19, 23);
- Actaea spicata, Actée en épi (19);
- Adenostyles alliariae, Adénostyles à feuilles d'Alliaire (19).

### BOIS HYGROPHILES, MARÉCAGEUX, DU BORD DES EAUX

Six espèces ont été retenues en priorité:

- Salix pentandra, Saule à cinq étamines (L);
- Senecio cacaliaster, le Séneçon fausse-Cacalie (L);
- Isopyrum thalictroides, l'Isopyre faux-Pigamont (L);
- Chrysosplenium alternifolium, la Dorine à feuilles alternes (L);
- Geranium sylvaticum, le Géranium des bois (87);
- Equisetum hiemale, la Prêle d'hiver (19).

# LANDES DE PENTE ET DE SOMMET, PELOUSES ET FRICHES SÈCHES SUR SILICE

Ce sont des formations qui jusqu'à une époque récente caractérisaient bien certains secteurs en Limousin. Bien qu'en forte régression (enrésinements) un peu partout, certaines recèlent encore des espèces très localisées:

- Lycopodium clavatum, le Lycopode en massue (L);
- Anthericum liliago, l'Anthéricum petit-Lis (L);
- Dianthus carthusianorum, l'Oeillet des Chartreux (L);
- Scilla autumnalis, la Scille d'automne (L);
- Serapias lingua, le Sérapias langue (L);
- Festuca spadicea, la Fétuque châtain (23, 87);
- Cytisus purgans, le Genêt purgatif (87, 23);
- Simaethis planifolia, le Siméthis à feuilles planes (87, 19);
- Viola sudetica, la Pensée des Sudètes (19, 23);
- Gentiana lutea, la Gentiane jaune (87);
- Potentilla montana, la Potentille brillante (87);
- Spiranthes spiralis, le Spiranthe d'automne (87);
- Gladiolus italicus, le Glaïeul d'Italie (19).

### TOURBIÈRES ET LANDES TOURBEUSES

Très étendus, en particulier sur la montagne limousine, les milieux tourbeux renferment quelques espèces très localisées. Citons-en quatre:

- Gentiana pneumonanthe, la Gentiane pneumonanthe (L);
- Carex binervis, le Carex binervié (L);
- Carex pauciflora, le Carex pauciflore (19);
- Vaccinium microcarpum, la Canneberge à petits fruits (19).

### MARAIS, ÉTANGS

Les zones marécageuses sont abondantes dans notre région, mais menacées soit par un drainage, soit le plus souvent par la création de petits étangs.

Certaines espèces, devenues très rares en Limousin, se localisent ici. Ainsi:

- Epipactis palustris, l'Epipactis des marais (L);

- Dactylorhiza majalis, l'Orchis de mai (L);
- Coeloglossum viride, l'Orchis vert (L);
- Pedicularis palustris, la Pédiculaire des marais (87, 23).

Quelques grands étangs et certains cours d'eau sont peuplés d'autres espèces qui sont également en forte régression et qu'il conviendrait de préserver :

- Luronium natans, le Flûteau nageant (L);
- Utricularia div. sp., les Utriculaires (L);
- Trapa natans, la Mâcre Châtaigne d'eau (23, 87) et surtout, peut-être,
- Sagittaria sagittifolia, la Sagittaire flêche d'eau (23).

### PRAIRIES NATURELLES

Certaines d'entre elles renferment des espèces qui sont très localisées dans certains départements de la région: une protection locale (consistant surtout à éviter une modification fondamentale du milieu, par exemple par amendement intensif de ces prairies) permettrait de préserver ces trois espèces:

- Astrantia major, la Grande Astrance, en Corrèze (19);
- Arnica montana, l'Arnica des montagnes;
- Gymnadenia conopsea, l'Orchis à long éperon, en Haute-Vienne (87).

### **ROCHERS**

Certaines pentes rocheuses présentent des espèces particulières à ces milieux. Il serait souhaitable de protéger :

- Sedum hirsutum, l'Orpin hérissé (L);
- Sempervivum arachnoideum, la Joubarbe toile d'Araignée (19, 23);
- Saxifraga continentalis, le Saxifrage continental (19),

ainsi que trois fougères qui ne sont actuellement connues, en Limousin, que dans le département de la Corrèze:

- Cryptogramma crispa, le Cryptogramme crispé (19);
- Anogramma leptophylla, l'Anogramme à feuilles minces;
- Adianthum capillus-veneris, la Capillaire de Montpellier.

Deux autres fougères méritent également une protection urgente, car chacune d'elles se trouve localisée, dans l'état actuel de nos connaissances, en une seule station du département de la Creuse:

- Polystichum Ionchitis, le Polystic Ionchitis;
- Botrychium lunaria, le Botrychium lunaire.

### SERPENTINES

Les sites à serpentines sont très localisés en France. Le Limousin renferme quelques massifs importants, en Haute-Vienne et en Corrèze. Certaines espèces végétales sont spécifiques de ces roches et sont de ce fait justifiables d'une protection dans ces deux départements:

- Cheilanthes marantae, le Chélanthe de Maranta (19, 87);
- Allium ericetorum, l'Ail des Landes (19, 87);

- Sesamoides canescens, l'Astérocarpe blanchâtre (19, 87);
- Trifolium montanum, le Trèfle des montagnes (19);
- Veronica spicata, la Véronique en épis (19),
- ainsi que:
- Erica vagans, la Bruyère vagabonde (87).

### **ZONES CALCAIRES**

Exceptionnelles pour le Limousin, et localisées dans le sud du département de la Corrèze (Bassin de Brive), ces zones renferment des plantes qui sont absentes du reste du Limousin. Certaines, parmi ces espèces, également rares dans les régions limitrophes présentant un terrain de même nature, seraient par conséquent à protéger en Corrèze:

### au niveau des lisières forestières

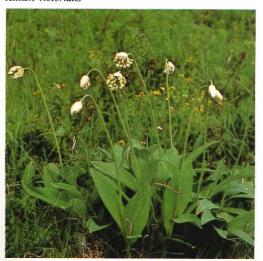
- Limodorum abortivum, le Limodore à feuilles avortées;
- Geranium sanguineum, le Géranium sanguin;

### • au niveau des pelouses

- Leuzea conifera, la Leuzéa pomme de Pin;
- Psoralea bituminosa, la Psoralée à odeur de bitume;
- Staehelina dubia, la Stéhéline douteuse;
- Dactylorhiza sambucina, l'Orchis Sureau, ainsi que toutes les espèces d'Ophrys.

Signalons enfin en Creuse, dans certains bois termophiles, l'existence extrêmement localisée de *Digitalis lutea*, la Digitale jaune.

Allium victorialis



Ophrys apifera



# PLANTES PRÉSUMÉES DISPARUES

Un certain nombre d'espèces végétales, indiquées autrefois en Limousin, en particulier dans le *Catalogue des Plantes du Limousin*, de Ch. Le Gendre (t. I, 1914, t. II, 1922, et supplément 1926), n'ont jamais pu être revues à une époque récente.

Présumées disparues de la flore de l'un ou de plusieurs de nos départements, il serait naturellement particulièrement indispensable de les protéger s'il advenait qu'elles soient retrouvées.

Nous ne présentons ci-dessous que les espèces principales parmi celles qui sont dans ce cas. Seraient ainsi à rechercher en Limousin (L), en Corrèze (19), en Creuse (23), ou en Haute-Vienne (87):

- Agrostemma githago, la Nielle des blés (L);
- Thalictrum flavum, le Pigamont jaune (L);
- Dactylorhiza sambucina, l'Orchis de mai (87, 23);
- Ophrys div. sp., toutes les espèces d'Ophrys (87, 23);
- Viola lactea, la Violette blanc de lait (87, 23):
- Thelypteris palustris, le Théliptéris des marais (87, 19);
- Salix repens, le Saule rampant (23, 19);
- Anogramma leptophylla, l'Anogramme à feuilles minces (87);
- Botrychium lunaria, le Botrychium lunaire (87);
- Digitalis lutea, la Digitale jaune (87);
- Hottonia palustris, l'Hottonie des marais (87);
- Ophioglossum vulgatum, l'Ophioglosse vulgaire (87);
- Sagittaria sagittifolia, la Sagittaire flèche d'eau (87):
- Senecio helenitis, le Sénecon à feuilles spatulées (87):
- Gymnadenia conopsea, l'Orchis à long éperon (23);
- Huperzia selago, le Lycopode sélagine (23);
- Lobelia urens, la Lobélie brûlante (23);
- Pinguicula vulgaris, la Grassette vulgaire (23);
- Potentilla montana, la Potentille brillante (23):
- Epipactis atrorubens, l'Epipactis brun-rouge (19):
- Iris foetidissima, l'Iris fétide (19);
- Linaria pelisseriana, la Linaire de Pellicier (19);
- Pistacia terebinthus, le Pistachier Térébinthe (19):
- Trollius europaeus, la Trolle d'Europe (19);
- Vaccinium uliginosum, l'Airelle des marais (19).

Ce sont souvent des espèces que nous avons déjà citées comme nécessitant une protection dans les départements de notre région où elles existent encore.

### BIBLIOGRAPHIE

### • Catalogue et travaux régionaux (liste non exhaustive):

Le Gendre C., 1916-1922, 1926. — Catalogue des plantes du Limousin (t. I: Ducourtieux et Goût, Limoges, t. II et supplément: Bontemps, Limoges).

Botineau M., 1983. — Contribution à l'étude botanique de la haute et moyenne vallée de la Vienne. Thèse d'État ès-Sciences Pharmaceutiques, Université de Limoges.

VILKS A., 1974. — Contribution à l'étude phytogéographique du département de la Haute-Vienne. Thèse Doctorat 3° cycle, Toulouse.

Brunerye L. — Diverses publications, dont en 1962: Les marais des Monédières (Haute-Corrèze); étude phytosociologique et évolution de la végétation. Thèse Doctorat Pharmacie (Université), Paris.

Bouby H., 1978. — Matériaux pour une étude floristique et phytosociologique du Limousin occidental: forêt de Rochechouart et secteurs limitrophes (Haute-Vienne). Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S., numéro spécial 2.

Descubes-Gouilly C., et Ghestem A., 1980. — Les Digitales du Limousin. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S., 10: 20-31.

Et nombreuses publications (comptes rendus d'excursions) parues dans le *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest.* 

### • Affiche:

Protégeons la Flore du Limousin, Centre Impression, Limoges (1981).

• Carte de la végétation de la France, C.N.R.S. Toulouse :

Feuille n° 45 (Poitiers), n° 46 (Moulins), n° 51 (Limoges), n° 52 (Clermont-Ferrand), n° 57 (Bergerac).

### • Flores:

BONNIER G. — Flore complète illustrée, en couleurs, de France, Suisse et Belgique.

Bonnier G. et de Layens G. — Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique.

Coste H. — Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse, et des contrées limitrophes.

GUINOCHET M. et DE VILMORIN R. — Flore de France.

FOURNIER P. — Les quatre flores de la France, Corse comprise.

### ADRESSES UTILES

Ministère de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature, 14, boulevard du Général-Leclerc, 92524 Neuilly.

Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, 57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05.

Association Universitaire Limousine pour L'Étude et la Protection de L'Environnement (A.U.L.E.P.E.), Faculté de Médecine et de Pharmacie, 2, rue du Docteur-Marcland, 87000 Limoges.

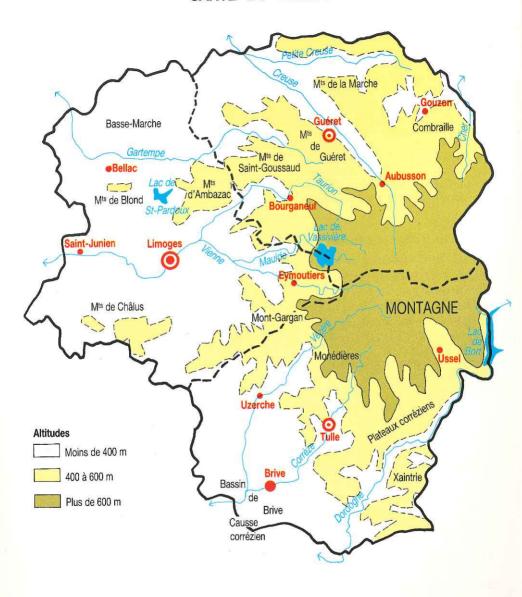
FÉDÉRATION LIMOUSINE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE (F.L.E.P.N.A.), Maison de la Nature, 11, rue Jauvion, 87000 Limoges.

Société Botanique du Centre-Ouest (S.B.C.O.), le Clos de la Lande, Saint-Sulpice-de-Royan, 17200 Royan.

Société Botanique de France (S.B.F.) 4, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris.

Société Nationale de Protection de la Nature (S.N.P.N.), 57, rue Cuvier, Paris (V°), B.P. 405, 75225 Paris Cedex 05.

# CARTE DU LIMOUSIN



50 Km

10